
COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES RÉGIONALE
COTR – PV DE LA RÉUNION N°2/2019

23 mars 2019

CREPS Bordeaux Aquitaine, Talence

Présidence : Marie-Anne Gorichon-Dias

Présents :

Membres : Philippe Chapt, Françoise Jeante, Nicole Lassignardie, Marilyn Georgel, Jacqueline Dolosor, Martine Laval, Véronique Delrieu, Alain Gouguet, Thierry Moulin, Didier Rousset, Georges Couteau, Michel Dolosor

Membre de droit : Jean-Pierre Rouquier

Assistent : Joël Jollit (CD LANA), Gaston Leveque, Hélène Haslay, Patrick Haslay

Excusés :

Membres : Maryse Dupas, Pierre-Yves Vialard, Philippe Lafourcade, René Meyer, Rémy Rougier, Maité Lafourcade, Patrick Bergeaud

Membres de droit : Jean-Pierre Rouquier, Éric Raul

Début de la séance (15h) ; Fin de la séance (17h)

1/ ORGANISATION DES ÉVALUATIONS PRATIQUES

Les candidats qui ont une note d'écrit inférieure à 10 (note éliminatoire) ne pourront pas passer l'examen régional cette année. Cela concerne une dizaine de candidats.

Examens pratiques des régionaux :

- 21 candidats en sauts
- 15 candidats en lancers
- 3 candidats en JAR
- 5 candidats en marche
- 3 candidats en courses
- 3 candidats en SIR piste
- 2 candidats en starters
- 1 candidat en chronométrie manuelle

Au total : 53 candidats 2019 + 1 candidat 2018 (pratique sauts) + 2 jeunes juges

D'après les informations transmises dans la circulaire n°15 du 20 mars 2019, les candidats aux examens de chefs juges (candidats aux examens fédéraux niveau 3) et juges arbitres (candidats juge général niveau 4) auront :

- Une épreuve de QCM à définir (*quand les informations seront disponibles*) ;
- Une mise en situation sur le terrain avec un bilan par un tuteur habilité ;
- Une évaluation pratique avec une équipe d'évaluateurs habilités.

Il faut donc prévoir également des évaluations pratiques pour nos candidats chefs juges et juges arbitres :

- 25 candidats chefs juges
- 3 candidats juges arbitres

Cela représente donc 82 candidats à examiner (listes jointes).

D'après l'expérience des examens pratiques de 2018, il faut prévoir un juge examinateur par candidat et il peut y avoir 2 candidats sur un même concours.



Les candidats seront informés par courriel que dès qu'ils ont terminé leurs pratiques tutorées, ils doivent renvoyer leur fiche à la COT pour qu'on puisse programmer les évaluations.

Possibilité de passer certaines de ces évaluations sur les **Interclubs** + tutorat des chefs juges et juges arbitres.

Sur les dates qui seront proposées, les **candidats** comme les **examineurs** devront se positionner.

Une attention particulière sera apportée vis-à-vis des quotas de jury dans les différentes compétitions, de façon à ne pas pénaliser les clubs qui auraient des examinateurs mobilisés sur d'autres lieux.

Les certificats de préposé à l'anémomètre (CLAN) pourront être délivrés lors de compétitions de niveau départemental.

Une réunion des examinateurs est à programmer pour harmoniser les évaluations pratiques.

QUESTIONS DIVERSES

D'après la circulaire n°15 du 20 mars 2019, les COT régionales doivent proposer à l'OFA une liste de tuteurs, formateurs, examinateurs (jointe).

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut contenir des oublis.

Correction des épreuves écrites : la formule sous forme de réunion de l'ensemble des correcteurs a été appréciée.

Marie-Anne Gorichon-Dias
Présidente COTR